

QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
ordinaire
mars 2020

Séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 4 mars 2020 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h 00, à laquelle séance sont présents :

- M. Martin Lacasse, maire
- Mme Lynda Carrier, conseillère
- M. Réjean Boutin, conseiller
- M. Alexandre Morin, conseiller
- M. François Audet, conseiller
- M. Réjean Lemieux, conseiller

Est absente :

- Mme Majorie Asselin, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Jean-François Comeau, directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Martin Lacasse, déclare la séance ouverte et adresse un mot de bienvenue à toutes les personnes présentes.

200301 **PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2020 et de la séance extraordinaire du 20 février 2020.

Adopté unanimement

200302 **DÉPÔT REVENUS ET DÉPENSES DU MOIS DE JANVIER 2020**

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le rapport des dépenses autorisées et payées de 327 168.95 \$ et celui des revenus de 73 509.23 \$ pour le mois de janvier 2020 sont approuvés tels que présentés. Les dépenses se détaillent comme suit :

Administration générale :	55 445.59 \$
Sécurité publique :	30 151.14 \$
Transport :	60 614.41 \$
Hygiène du milieu :	48 019.82 \$
Santé et bien-être :	949.30 \$
Aménagement et urbanisme :	522.21 \$
Loisirs et culture :	86 595.98 \$
Frais de financement :	44 870.50 \$

Adopté unanimement

RAPPORT DU MAIRE

AVIS DE MOTION

Je, Réjean Boutin, donne avis de motion, par les présentes, que le « Règlement 20-332 modifiant le Règlement 19-324 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 617 303,26\$ pour des travaux de remplacement du système de réfrigération fonctionnant au gaz R-22 », sera déposé à une séance ultérieure du conseil pour adoption.

Instructions sont, par les présentes, données de préparer ou de faire préparer les procédures requises.

Réjean Boutin, conseiller

200305

PROJET DE « RÈGLEMENT 20-332 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 19-324 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 617 303.26\$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION FONCTIONNANT AU GAZ R-22 »
DÉPÔT

Je, Réjean Boutin, conseiller, dépose un projet de règlement qui a pour objet d'assurer le financement des coûts supplémentaires, se chiffrant à 617 303,26\$, pour les travaux de remplacement du système de réfrigération fonctionnant au gaz R-22 à l'aréna. Le règlement sera déposé pour adoption lors de la séance extraordinaire du conseil du 10 mars 2020.

Réjean Boutin, conseiller

200306

PROJET DE « RÈGLEMENT 20-332 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 19-324 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 617 303.26\$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION FONCTIONNANT AU GAZ R-22 »
DATE DE LA SOIRÉE D'INFORMATION PUBLIQUE

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

IL EST RÉSOLU QUE:

La rencontre d'information publique aura lieu le 18 mars 2020, 19h00, à la salle du conseil.

Adopté unanimement

200307

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL)
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de Bellechasse a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà présentée une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux produit par le service d'ingénierie de la MRC de Bellechasse.

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Rejean Boutin

IL EST RÉSOLU QUE:

Le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté unanimement

200308

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET
ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU
ROUTIER LOCAL (AIRRL)
DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- L'estimation détaillée du coût des travaux produit par le service d'ingénierie de la MRC de Bellechasse.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissible et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté unanimement

200309

SIGNALISATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE
OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à une demande de soumissions pour l'installation de signalisation dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière ;

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à l'ouverture de la soumission.

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Le conseil octroie le contrat d'achat et d'installation de signalisation à Signalisation Lévis Inc., pour un montant de 10 154,59\$, avec les taxes applicables.

Adopté unanimement

200310

DEMANDE D'AUTORISATION À LA C.P.T.A.Q.
LOT 2 819 098 ET 2 819 099

ATTENDU que Carole Lacasse désire acquérir une partie de la propriété de Jacques Côté;

ATTENDU que cette transaction vise à agrandir la propriété de Carole Lacasse pour la mettre en valeur pour des fins sylvicoles et acéricoles;

ATTENDU que le milieu en cause comporte plusieurs petites propriétés sylvicoles et acéricoles et que les propriétés de Carole Lacasse et Jacques Côté seraient les plus grandes du secteur;

ATTENDU que cette demande n'aurait pas d'impact négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles, ni sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU que la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité.

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Rejean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'accéder à la demande de M. Carole Lacasse.
2. La présente demande est conforme à la réglementation municipale.

Adopté unanimement

200311 RAPPORT DES ACTIVITÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE POUR
L'ANNÉE 2019
ADOPTION

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du Rapport des activités en sécurité incendie pour l'année 2019.

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil municipal décide d'entériner le Rapport des activités en sécurité incendie pour l'année 2019 produit par la MRC de Bellechasse conformément à l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

Adopté unanimement

200312 DÉSIGNATION POUR L'AUTORISATION DES APPROBATIONS DES
PLANS PRÉSENTÉS PAR LES COMPAGNIES D'UTILITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse doit approuver les plans d'enlèvement ou d'installation d'équipements présentés par les compagnies d'utilité publique ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater des personnes pour signer et autoriser les demandes d'approbation déposées à la Municipalité.

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par François Audet

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil désigne le directeur général et le directeur des Travaux publics et des ressources techniques à signer les autorisations nécessaires à l'installation ou l'enlèvement d'équipements des compagnies d'utilité publique sur le territoire de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse.

Adopté unanimement

200313

FIN D'EMPLOI
M. SYLVAIN ROY

CONSIDÉRANT que M. Sylvain Roy, employé de maintenance aux Loisirs, a déposé sa lettre de démission effective au 29 février 2020 et qu'il y a lieu de procéder à la fin d'emploi ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à l'ensemble de ses obligations en regard de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail du Québec.

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. D'entériner la fin d'emploi de M. Sylvain Roy et ce, en date du 29 février 2020.
2. De mandater la direction générale de s'assurer que l'ensemble des obligations de la Municipalité soient respectées.

Adopté unanimement

200314

OPÉRATION TEMPÊTE
DEMANDE AUX TRANSPORTEURS LAITIERS

CONSIDÉRANT que, lors de procédures de fermetures de routes, tous les usagers de la route doivent respecter les consignes émises par les autorités de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il a été observé que les transporteurs laitiers ne respectent pas lesdites consignes en tout temps, ce qui met en danger les autres usagers de la route, le personnel de la Municipalité et leur propre chauffeur :

CONSIDÉRANT qu'une collaboration entre les transporteurs laitiers et la Municipalité est essentielle lors des opérations de fermeture de routes.

Il est proposé par Lynda Carrier
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Que le conseil demande aux transporteurs laitiers leur collaboration et le respect des directives de fermetures de routes et ce, pour des raisons de sécurité publique et de sécurité des opérateurs de déneigement de la Municipalité.

Adopté unanimement

200315

REPRÉSENTATION

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Lemieux

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil autorise la participation d'une personne pour le 32è colloque du Carrefour action municipal et famille au montant de 283,50\$ par personne.

Adopté unanimement

200316 FÉLICITATIONS

Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations au Service des Loisirs pour la Carnaval d'hiver.
2. Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations à Hockey mineur Bellechasse pour le tournoi novice.
3. Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations à Élodie Chabot pour sa prestation à Salut Bonjour.
4. Le conseil désire adresser ses plus sincères félicitations à la Fabrique Saint-Benoît-de Bellechasse pour le Mardi Gras.

Adopté unanimement

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

200319 CLÔTURE DE LA SÉANCE

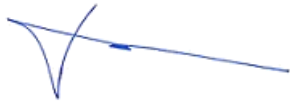
Il est proposé par François Audet
appuyé par Lynda Carrier

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

La présente réunion est close à 20 h 51.

Adopté unanimement

Le directeur général



Jean-Francois Comeau

Le maire



Martin Lacasse

QUÉBEC

MRC DE BELLECHASSE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Séance
extraordinaire
mars
2020

Séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, MRC de Bellechasse, tenue le 10 mars 2020 au lieu ordinaire des séances du conseil, à 20 h 00, à laquelle séance sont présents :

M. Martin Lacasse, maire
Mme Lynda Carrier, conseillère
M. Réjean Boutin, conseiller
M. François Audet, conseiller
Mme Majorie Asselin, conseillère
M. Réjean Lemieux, conseiller

Est absente :

M. Alexandre Morin, conseiller

Tous membres du conseil et formant quorum.

Est également présent M. Jean-François Comeau, directeur général.

200320

AVIS DE CONVOCATION

La direction générale confirme la réception et la signature de l'avis de convocation à la séance extraordinaire de tous les membres du conseil.

200321

ORDRE DU JOUR

La direction générale confirme que l'ordre du jour est intégral à celui remis sur l'avis de convocation à la séance extraordinaire.

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Avis de convocation
2. Ordre du jour
3. « Règlement 20-332 modifiant le Règlement 19-324 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 617 303,26\$ pour des travaux de remplacement du système de réfrigération fonctionnant au gaz R-22 » : Adoption
4. Période de questions
5. Clôture

Il est proposé par Réjean Lemieux
appuyé par Lynda Carrier

Le conseil entérine l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

200322 « RÈGLEMENT 20-332 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 19-324 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 617 303,26\$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION FONCTIONNANT AU GAZ R-22 »
ADOPTION

Il est proposé par Réjean Boutin
appuyé par Majorie Asselin

Le conseil adopte le règlement portant le titre « Règlement 20-332 modifiant le Règlement 19-324 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 617 303,26\$ pour des travaux de remplacement du système de réfrigération fonctionnant au gaz R-22 » et portant le numéro 20-332.

Adopté unanimement

PÉRIODE DE QUESTIONS

200323 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par François Audet
appuyé par Réjean Boutin

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

La présente réunion est close à 20 h 03.

Adopté unanimement

Le directeur général



Jean-François Comeau

Le maire



Martin Lacasse

Je, Martin Lacasse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
